MAZAMET

VILLE DE RELIEFS

ARRÊTÉ

Le Maire de la Commune de MAZAMET,

VU l'arrêté en date du 25 mars 2026, accordant délégation de fonction et de signature à Monsieur Fabrice CAUQUIL, Adjoint au Maire, et autorisant M. Frédéric CENES, Adjoint au Maire, à signer en l'absence de M. Fabrice CAUQUIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1er du décret n° 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie règlementaire du code de la route,

CONSIDERANT que la ville de Mazamet a programmé le nettoyage du Quai Charles Cazenave réalisé par les services municipaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules quai Charles Cazenave à MAZAMET,

Dans l'intérêt de la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 – Le lundi 19 octobre 2026, entre 7h et 12h, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur le quai Charles Cazenave pour les travaux de nettoyage réalisés par les services municipaux.

Le passage continu et sécurisé des piétons sera maintenu au droit des travaux, si nécessaire par un cheminement de contournement du chantier. Le chantier sera signalé, délimité et sécurisé.

Article 2 - Cette réglementation sera signalée conformément à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. La signalisation du chantier est à la charge du pétitionnaire.

Article 3 - Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Madame la Commandante de Police, Monsieur le Directeur Général des Services et les Agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MAZAMET, le 12 octobre 2026.
Pour le Maire et par délégation,

MAIRIE DE MAZAMET (TARN)

Frédéric CENES
Adjoint au Maire.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Hôtel de Ville - 1, place Georges Tournier - BP 545 - 81209 Mazamet Cedex
05 63 61 02 55 - contact@ville-mazamet.com - www.ville-mazamet.com